

DESCRIPTIF DES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE

JURY

ETAPE 11 : **Délibération** du jury national

- L'organisme référent ECIA VAE ou le coordinateur reporte les appréciations des professionnels évaluateurs indiquées dans la grille de synthèse dans le **tableau de résultats N°2** de la plate-forme EciaVision.
- Le président du jury anime la délibération pour que le jury s'accorde sur une appréciation partagée.
- Le jury délibère et décide de la validation ou non des différents domaines. Le président synthétise les commentaires en une formulation unique et décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. Le jury est souverain quant à ses décisions. Il peut faire des préconisations en cas de validation partielle.
- Si le jury décide de « rattraper » un candidat pour un ou plusieurs domaines pour lesquels la moyenne de 70% n'est pas atteinte, il propose de nouvelles notes puis le coordinateur du jury les saisit dans EciaVision afin d'éditer un tableau final conforme qui sera transmis à la CPNE.
- A l'issue de la procédure, le jury transmet les éléments de décisions à la CPNE via le coordinateur du jury. Après avis définitif de la CPNE, en cas de validation totale, un Certificat de Qualification Professionnelle est délivré au candidat. Dans le cas d'une validation partielle, une attestation est remise au candidat précisant les préconisations du jury.
- Le Certificat de Qualification Professionnelle obtenu est imprimé par l'AGEFAFORIA.